

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de janvier,  
Les membres du Conseil municipal de DISTRÉ se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, après convocation légale adressée le 12 janvier 2026.  
La séance est ouverte à vingt heures trente-cinq minutes sous la présidence de Monsieur TOURON, Maire, qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.  
Etaient présents : Mme LAMANDÉ, Mr VIGNERON, Mme CHAMBRY, Mr CAILLAUD, Mme RABINEAU, Mr MABILEAU, Mr LAIRE, Mme THIBEAUD, Mr THIEFFRY, Mme DESNOYERS, Mr PERDRIAU, Mme PATRY, Mr BOTTEREAU, Mme ETHORÉ, Mr JAUDOUIN, Mme PEZET, Mr GODET, Mme COCHARD.  
Monsieur CAILLAUD donne pouvoir à Monsieur TOURON.  
Madame CHAMBRY donne pouvoir à Monsieur THIEFFRY.  
Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur LAIRE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### COMMERCE PLUS

Monsieur le Maire informe de l'évolution du dispositif COMMERCE PLUS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d' :

- approuver l'évolution du règlement ci-annexé en faveur du dispositif COMMERCE PLUS relatif aux aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité ;
- approuver le périmètre de centralité communale éligible à COMMERCE PLUS
- accepter de cofinancer les projets des entreprises sédentaires à hauteur de 15% des dépenses éligibles dans la limite de 7 500 € ;
- accepter de cofinancer les projets des entreprises non sédentaires à hauteur de 5% des dépenses éligibles dans la limite de 2 500 € ;
- autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les actes qui peuvent être subséquents à cette décision.

### LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe que compte tenu des échéances électorales prochaines, des recettes risquent d'être différées.

Afin de ne pas avoir de décalage de paiement, il est proposé de valider une ligne de trésorerie de 200 000 € aux charges et conditions suivantes :

- Durée 12 mois,
- Taux : Euribor 3 mois + 1%,
- Prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu par débit d'office,
- Commission d'engagement : 0.40 % à la mise en place,
- Frais de dossier : néant,
- Minimum de tirage : 7 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de valider cette proposition et d'autoriser le Maire à signer les conventions.

## **VIABILISATION LES MARTINEAUX**

Monsieur le Maire informe qu'il a été demandé plusieurs devis pour les travaux de viabilisation du petit lotissement de la rue de la Bosse, dit « Les Martineaux ».

Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise A.T.P. de Brossay pour un montant de 19 587.20 € HT ou 23 504.64 € TTC. Les travaux devront être exécutés, sauf enrobé, au plus tard le 31 juillet 2026.

Pour copie conforme au registre,  
Le 22 janvier 2026.

Le Maire,  
Eric TOURON